

DÉSIGNATION ET RÉVOCATION DE BÉNÉFICIAIRE

ASSURANCE VIE SEULEMENT

Si vous avez un testament, il est recommandé de consulter un notaire ou un avocat afin de vous assurer que cette désignation de bénéficiaire à portée juridique n'entre pas en conflit avec ce testament.

Avant de remplir ce formulaire, veuillez consulter au verso les articles 52 et 53 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r.10).

MÉDIC CONSTRUCTION (Numéro de police 10 000)

Tous les champs doivent être remplis.

1. PARTICIPANT			
N° de client à la CCQ		N° de téléphone	
Nom		Prénom	
DÉSIGNATION ET RÉVOCATION DE (Si vous désirez nommer plus de d	BÉNÉFICIAIRE eux bénéficiaires, veuillez faire une p	photocopie de ce formulaire)	
Je, soussigné(e), révoque* par la p ficiaire, la (les) personne(s) suivan	orésente toute désignation de bénét ute(s) :	ficiaire antérieure, s'il y a lieu, et dé	signe expressément comme béné-
	e est irrévocable, la renonciation du		
2. BÉNÉFICIAIRE (Si vous avez plus d'un bénéficiaire, assur		rez-vous que le pourcentage total soit de 100 %) Prénom	
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Lien avec le participant		Pourcentage % (facultatif)
3. BÉNÉFICIAIRE			
Nom		Prénom	
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Lien avec le participant		Pourcentage % (facultatif)
La désignation de votre conjoint le cochant la case Bénéficiaire révoc	égal (marié ou union civile) comme b cable ci dessous :	pénéficiaire est irrévocable, à moin	s que vous indiquiez le contraire en
Bénéficiaire révocable			
Je comprends que cette désignati	on sera utilisée seulement si mon a	ssurance collective est toujours er	vigueur au moment de mon décès.
4. SIGNATURE			
Signature du participant		 Date de la sigr	nature (obligatoire) (AAAA-MM-JJ)

Veuillez retourner l'original de ce formulaire à l'adresse ci-dessous :

Commission de la construction du Québec Section Retraite et assurance vie C. P. 2500, succ. Chabanel Montréal (Québec) H2N 0A9

RENONCIATION DU BÉNÉFICIAIRE IRRÉVOCABLE

Si vous avez désigné un bénéficiaire irrévocable antérieurement, vous devez lui faire remplir cette partie.

5. CONSENTEMENT DU BÉNÉFICIAIRE IRRÉVOCABLE						
Je, soussigné, renonce à mes droits à titre de bénéficiaire du Régime d'assurance du participant.						
Signé à	. le	Signé à	le			
Signature du bénéficiaire irrévocable		Signature du témoin (autre que la personne désignée				
		à titre de nouveau bénéficiaire)				

6. RÈGLEMENT SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (ART. 52 ET 53)

52. La prestation forfaitaire prévue pour le décès d'un assuré est payable au bénéficiaire qu'il a désigné par écrit conformément aux articles 2445 à 2452 du Code civil du Québec; à défaut de désignation, la prestation est payable selon les dispositions testamentaires de l'assuré.

En l'absence de désignation de bénéficiaire et de dispositions testamentaires, la prestation est payable selon les dispositions de l'article 53.

Advenant que le bénéficiaire au présent formulaire vous prédécède et qu'aucune autre désignation n'ait été faite, la prestation de décès sera payable selon l'article 53 dudit règlement qui stipule ce qui suit :

- 53. La prestation forfaitaire prévue pour le décès d'un assuré est payable :
 - 1. au conjoint qui lui survit ou, à défaut, aux enfants de l'assuré en parts égales entre eux;
 - 2. à défaut de conjoint et d'enfants survivants, au père et à la mère de l'assuré en parts égales entre eux, ou à celui qui lui survit;
 - 3. si aucune des personnes visées aux paragraphes 1 et 2 ne survit à l'assuré, elle est payable à une personne qui a effectué des dépenses pour le soutien, le traitement médical ou l'inhumation du défunt.

La prestation payable à un enfant mineur est versée pour lui au titulaire de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant.

7. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La version originale de ce formulaire est requise.

Si vous effectuez des corrections à même ce formulaire une fois rempli, veuillez ajouter vos initiales à côté de chaque modification.